

De : [Lavoie, Isabelle](#)
A :
Objet : Demande d'accès 200679792
Date : 11 juin 2019 11:11:00
Pièces jointes : [Lettre.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 29 octobre 2018 concernant le 825, rue Jean-Deslauriers à Boucherville (Lot 4 177 281).

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec la soussignée, analyste responsable de votre dossier, par courriel en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie

Répondante régionale à l'accès aux documents

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

201 place Charles-Le Moyne, 2e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél. : (450) 928-7607 poste 224

Télécopieur : (450) 928-7755

Courriel : isabelle.lavoie@environnement.gouv.qc.ca

PAR COURRIEL

Longueuil, le 23 octobre 2015

Mme Christine Boyer, biol., D.E.S.S.
Chargée de projet
Stantec Experts-conseils ltée
1080, côte du Beaver Hall, bureau 300
Montréal (Québec) H2Z 1S8

N/Réf. : 7470-16-01-0335801
401301228

Objet : Avis – Projet de développement sur le lot 4 177 281 à Boucherville

Madame,

La présente donne suite à votre demande d'avis datée du 8 octobre 2015 concernant l'assujettissement d'un projet de développement à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) ou autre permis concernant la faune ou la flore. Le projet est situé sur le lot 4 177 281 du cadastre du Québec, à Boucherville.

Suite à l'analyse des informations transmises, nous remarquons que la réalisation du projet n'affecterait aucun marais, marécage, étang, tourbière, lac, cours d'eau, rive ou plaine inondable. De ce fait, nous vous avisons que le projet n'est pas assujetti à l'article 22 de la LQE et donc qu'il n'est pas requis d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation du projet.

Aussi, nous avons noté que la réalisation du projet n'affecterait aucune espèce floristique menacée, vulnérable ou susceptible d'être désignée comme telle. Cependant, selon les résultats de Stantec, il y a présence d'un étang de reproduction de la rainette faux-grillon de l'Ouest (RFG), une espèce faunique vulnérable au Québec, à moins de 30 m du lot du côté ouest (inventaire du printemps 2015, cote 1). Selon les résultats d'inventaires du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) (janvier 2015), le secteur est utilisé par cette espèce. À la connaissance du MFFP, exactement sur le lot, aucune RFG n'a été entendue lors de la reproduction. Mais cette situation ne veut pas dire, hors de tout doute, que le milieu ne présente pas de potentiel pour la reproduction

...2


de cette espèce. La présence de fossé pourrait convenir comme milieu de reproduction. Actuellement, avec les données que le MFFP possède, le lot 4 177 281 n'est pas l'habitat de reproduction de la RFG, mais l'habitat terrestre (deuxième niveau critique), car il fait partie de la bande de 250 m autour de l'habitat de reproduction confirmé, situé à 30 m.

Le lot 4 177 281 est de tenure privée et n'est pas un habitat faunique réglementé, donc la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* ne s'applique pas. Néanmoins, afin de minimiser l'impact d'un projet de développement sur le lot 4 177 281 dans l'habitat terrestre de la RFG, les travaux devraient s'effectuer à l'extérieur des dates de restriction pour la RFG, soit du 1^{er} mars au 1^{er} août en privilégiant des travaux hivernaux sur sols gelés. Selon le MFFP, la prise en compte de cette recommandation permettra de rendre le projet acceptable dans des milieux sensibles pour la faune, particulièrement pour la RFG.

N'hésitez pas à communiquer avec la soussignée au 450-928-7607 poste 326 ou avec Mme Marie-Hélène Fraser du MFFP au 450-928-7608 poste 312 pour toutes informations supplémentaires qui vous seraient nécessaires.

Veillez recevoir, Madame, nos plus sincères salutations.

MW


Marianne White
Biologiste, M. Sc.

C.C. M. Daniel Drouin – Chef de Service de l'environnement, Ville de Boucherville
Mme Marie-Hélène Fraser - MFFP